SECOND PARTY OPINION

Sur le caractère responsable du Document Cadre d'émissions sociales de la Banque Centrale Populaire

V.E considère que le Document Cadre des émissions sociales de la Banque Centrale Populaire est aligné avec les quatre grands principes des Social Bond Principles 2020 ("SBP").

Document Cadre

Contribution au développement durable

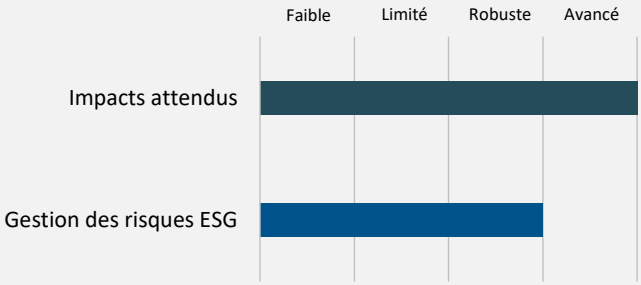

Caractéristiques du Document Cadre	
Catégories de projets sociaux	Micro-crédit
Localisation des Projets	Maroc
Existence d'un Document Cadre	Oui
Part de refinancement	Pas de refinancement

Avancée · Limitée · Robuste · Faible

Principaux Objectifs de Développement Durable identifiés

Émetteur

Performance ESG en date du Mois de juillet 2020

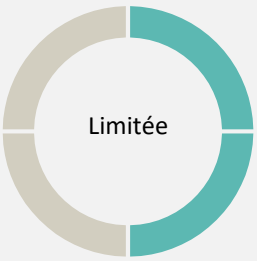

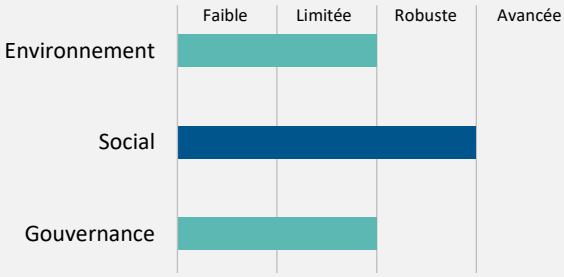

Controverses

Nombre de controverses	1
Fréquence	Isolée
Sévérité	Significative
Réactivité	Non-communicative

Avancée · Limitée · Robuste · Faible

Activités controversées

L'Émetteur ne semble être impliqué dans aucune des 17 activités controversées analysées par notre méthodologie.

☐ Alcool	☐ Armes à feu à usage civil	☐ OGM	☐ Nucléaire	☐ Tabac
☐ Bien-être animal	☐ Energies Fossiles	☐ Prêts à taux d'intérêt élevé	☐ Pornographie	
☐ Cannabis	☐ Charbon	☐ Cellules souches embryonnaires humaines	☐ Médecine de la reproduction	
☐ Produits chimiques dangereux	☐ Jeux d'argent	☐ Armement	☐ Sables et schistes	

Cohérence

- Cohérent
- Partiellement cohérent
- Non cohérent

Nous considérons que le Document Cadre envisagé est cohérent avec les priorités stratégiques de développement durable et les principaux enjeux sectoriels de la Banque Centrale Populaire, et qu'il contribue à la réalisation des engagements de développement durable de l'Émetteur.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Conclusions principales

Le Document Cadre concerne l'Emission obligataire de type Gender Bond de la Banque Centrale Populaire pour le financement de micro-crédits à travers sa Fondation Attawfiq Micro-Finance. V.E considère que le Document Cadre de la Banque Centrale Populaire est aligné avec les quatre grands principes des SBP.

Utilisation des fonds – aligné avec les SBP et les meilleurs pratiques identifiées par V.E

- La catégorie éligible est clairement définie et détaillée. L'Émetteur a communiqué sur la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles, et la localisation des micro-crédits éligibles.
- Les objectifs sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour la catégorie éligible et en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable définis dans les standards internationaux.
- Les bénéfices sociaux attendus sont clairs et précis, ils sont considérés pertinents, mesurables, et seront quantifiés pour la catégorie éligible dans le reporting.
- L'Émetteur s'est engagé à ne pas avoir de refinancement.

Evaluation and Sélection – aligné avec les SBP et les meilleurs pratiques identifiées par V.E

- Le processus d'évaluation et de sélection est clairement défini et détaillé par l'Émetteur, il est considéré comme étant bien structuré pour toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la pré-sélection, la sélection, la validation et le suivi des projets associés aux micro-crédits éligibles). Les rôles et les responsabilités sont clairs et comprennent une expertise interne pertinente. Le processus est communiqué aux investisseurs uniquement.
- Les critères d'éligibilité et d'exclusion pour la sélection sont clairement définis et détaillés.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les potentiels risques Environnementaux & Sociaux matériels associés aux micro-crédits est communiqué aux investisseurs et considéré comme robuste (voir analyse complète en pages 15-17).

Gestion des fonds – aligné avec les SBP

- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et est accessible aux investisseurs seulement.
- La période d'allocation des fonds est de 12 mois.
- Le produit net des obligations sera placé dans un sous-compte dédié.
- Les informations concernant les types de placements temporaires prévus pour le solde des fonds non alloués sont communiquées aux investisseurs.
- L'Émetteur s'est engagé à ce que, tant que les obligations seront en cours, le solde du produit net soit périodiquement ajusté pour faire correspondre les allocations faites aux micro-crédits éligibles pendant cette période.
- L'Émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de désinvestissement ou de report d'un micro-crédit et s'est engagé à réallouer le produit net du micro-crédit en question à des micro-crédits conformes au Document Cadre, dans un délai de 12 mois.

Reporting – aligné avec les SBP

- L'Émetteur s'est engagé à reporter sur l'utilisation des fonds annuellement, et ce jusqu'à échéance des obligations. Le rapport sera publiquement accessible jusqu'à l'échéance des obligations.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes et exhaustives relatives à l'allocation des fonds des obligations et aux bénéfices attendus de la Catégorie Eligible. L'Émetteur s'est également engagé à communiquer sur les développements matériels et les controverses liés aux micro-crédits éligibles.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices sociaux de la Catégorie Eligible seront communiquées aux investisseurs.
- Le suivi et l'allocation des fonds fera l'objet d'une vérification externe jusqu'à échéance des obligations. Les indicateurs de bénéfices sociaux de la Catégorie Eligible seront vérifiés de manière interne par l'Émetteur.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Contact

Sustainable Finance Team | VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

PERIMETRE

V.E a été mandaté pour délivrer une opinion indépendante (ci-après « Seconde Opinion » ou « SPO ») sur le caractère durable des Obligations sociales[1] (les « Obligations ») envisagées par Banque Centrale Populaire, à travers sa fondation Attawfiq Micro-Finance (« l'Émetteur »), en accord avec le Document Cadre « Gender Bonds Framework » (le « Document Cadre ») gouvernant ces émissions.

Notre opinion est établie conformément à la méthodologie exclusive de V.E pour l'évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance («ESG») et la dernière version des lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations sociales (Social Bond Principles ou « SBP ») – datées de Juin 2020.

Notre opinion est établie sur les éléments suivants :

- Document Cadre : analyse du Document Cadre, y compris de la cohérence des Obligations avec les engagements environnementaux et/ou sociaux de l'Émetteur, sa contribution potentielle au développement durable, et son alignement aux quatre grands principes des SBP.
- Émetteur : analyse de la performance ESG de l'Émetteur, de la gestion des éventuelles controverses ESG liées à l'Émetteur et de son implication dans des activités controversées[2].

Nos sources d'information combinent des données provenant (i) d'informations recueillies auprès de sources publiques, de la presse et de parties prenantes, (ii) d'informations exclusives aux bases de données de V.E, et (iii) d'informations fournies par l'Émetteur via des documents et des entretiens avec des responsables impliqués dans l'opération.

Nous avons mené notre *due diligence* du 4 mai au 2 juillet, 2021. Nous estimons avoir eu accès à tous les documents et personnes que nous avons sollicités. À cette fin, nous déployons des efforts raisonnables pour vérifier l'exactitude de ces données.

Type de revues externes soutenant le Document Cadre

☒	Second Party Opinion pré-émission	☐	Vérification indépendante du rapport d'impact
☒	Vérification indépendante de l'allocation des fonds	☐	Certification Climate Bond Initiative

[1] Les « obligations sociales » sont à considérer comme les obligations potentiellement émises, à la discrétion de l'Émetteur, Le terme «obligation sociale» a été choisi par l'Émetteur et n'implique pas d'opinion de la part de V.E.

[2] Les 17 activités controversées analysées par V.E sont les suivantes : Alcool, Bien-être animal, Cannabis, Produits chimiques dangereux, Armes à feu à usage civil, Charbon, Energies fossiles, Pétrole et gaz non conventionnels, Jeux d'argent, OGM, Cellules souches embryonnaires humaines, Prêts à taux d'intérêt élevé, Armement, Nucléaire, Pornographie, Médecine de la reproduction et Tabac.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

COHERENCE

Cohérent
Partiellement cohérent
Non cohérent

Nous considérons que le Document Cadre est cohérent avec les priorités stratégiques de durabilité de la Banque Centrale Populaire et Attawfiq Micro-Finance et les principaux enjeux sectoriels, et qu'il contribue à la réalisation des engagements de durabilité de l'Émetteur.

Le secteur financier a un rôle clé à jouer dans la promotion d'instruments et de mécanismes financiers innovants qui canalisent efficacement les nouveaux financements vers des initiatives contribuant au développement durable. Selon une étude de la Société financière internationale et de la Banque mondiale, on estime que 40 % des MPME formelles des pays en développement ont un besoin de financement non satisfait de 5,2 milliards de dollars par an[3]. Ce fait met en évidence le rôle clé du secteur bancaire pour promouvoir et faciliter l'accès des micro-entrepreneurs aux services financiers formels, contribuant ainsi au développement socio-économique local, à la réduction de la pauvreté et des inégalités. En outre, selon les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, l'ODD 5 sur l'égalité des sexes reste l'un des objectifs qui fait face à d'importants défis[4] dans sa réalisation.

Les défis prioritaires pour les aspects sociaux du secteur financier comprennent le développement de produits financiers socialement responsables, l'inclusion financière et la promotion du développement économique et social local.

L'Emetteur fait partie du Crédit Populaire du Maroc (CPM), un groupement de banques constitué par Banque Centrale Populaire (BCP) et les Banques Populaires Régionales (BPR).

Les missions dévolues du Crédit Populaire du Maroc telles que définies par les décrets législatifs :

- l'article 1 du Dahir n° 1-60-232 du 16 chaabane 1380 (2 février 1961) sont :
  - « *…favoriser l'activité et le développement de l'artisanat et de toute entreprise moyenne ou petite, par la distribution de crédit à court, moyen et long terme, tant sur ses ressources propres que sur les dépôts de sa clientèle et sur les fonds mis à sa disposition sous quelque forme que ce soit* »
  - « *…apporter son concours financier ou technique à tous autres secteurs d'activité que ceux mentionnés ci-dessus* »
- l'article 1 du dahir n° 1-00-70 du 19 rejeb 1421 (17 octobre 2000) portant promulgation de la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc sont :
  - *« Le Crédit Populaire du Maroc est notamment chargé de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits à court, moyen et long termes »*
  - *« …Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau local et régional »*

Banque Centrale Populaire s'engage en faveur des ODD. Un travail d'analyse et de catégorisation de la contribution des produits et services de la Banque a été mené (ODD stratégique, ODD complémentaire et ODD pour la bonne conduite des affaire/socle). Ainsi, la Banque affiche un engagement, formalisé et visible au niveau de son site institutionnel, à contribuer aux Objectifs de Développement Durable suivants : 1. Pas de pauvreté ; 2. Faim « Zéro » ; 4. Education de qualité ; 8. Travail décent et croissance économique ; 9. Industrie, Innovation et Infrastructure ; 10. Inégalités réduites ; 11. Villes et communautés durables ; 16. Paix, justice et institutions efficaces et 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs.

L'engagement de l'Emetteur en faveur de la RSE est formalisé et accessible publiquement (Charte et démarche RSE, stratégie de financement durable, cartographie des risques environnementaux et sociaux, actions sociétales, etc.).

L'utilité publique d'ordre social de l'Emetteur est reconnue, notamment à travers son positionnement en tant que :

- Le 1er collecteur de l'épargne du système bancaire marocain
- La 1ère banque dans le rapatriement de l'épargne des Marocains Résidants à l'Etranger (MRE)

[3] Bruhn, M., Hommes, M., Khanna, M., Singh, S., Sorokina, A. and Wimpey, J.S., 2017. MSME finance gap: assessment of the shortfalls and opportunities in financing micro, small, and medium enterprises in emerging markets (No. 121264, pp. 1-80). The World Bank.

[4] Sustainable Development Report 2020 - https://dashboards.sdgindex.org/map/goals/SDG5

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

- La banque « qui encourage l'habitat social » avec une augmentation annuelle de 25% de ses encours en la matière

Attawfiq Micro-Finance, Fondation créée par le Groupe Banque Populaire, a pour objectif de participer à la lutte contre la pauvreté et le chômage, participant ainsi à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi et l'entreprenariat. Elle articule son activité autour de deux piliers :

- La distribution de micro-crédits permettant à des personnes en situation de précarité économique de créer ou de développer une activité génératrice de revenus (AGR) ;

- L'accompagnement des clients dans leurs projets faisant objet du prêt : formation, conseil et assistance technique.

La Fondation opère aussi bien en milieu urbain que rural et adopte une politique de tarification adaptée aux populations à faibles revenus. Le nombre de clients micro-crédits de la Fondation a évolué de +5.25% entre 2016 et 2018, dont 19% distribués en milieu rural (+2.65% depuis 2016).

Dans un contexte national où les femmes à faibles revenus rencontrent des difficultés à accéder au marché de l'emploi et à des financements qui leur permettraient de développer des activités génératrices de revenus, l'objectif cité par BCP dans le Gender Bond Framework, est de « *participer à la progression de l'autonomisation économique des femmes et encourager l'insertion professionnelle ainsi que l'inclusion financière des femmes défavorisées économiquement, socialement et humainement au sein de la société* », à travers sa Fondation spécialisée en microfinance. La Banque prévoit ainsi de lever des fonds à travers une émission obligataire subordonnée d'un montant de 200 Millions de dirhams de type « Gender Bonds », à travers sa fondation Attawfiq Micro-Finance dont l'objet social répond à cet objectif. A noter que plus de 55% des clients bénéficiaires des services de la Fondation sont des femmes[5].

[5] Rapport de Développement Durable 2018 de BCP

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

DOCUMENT CADRE

L'Émetteur a décrit les principales caractéristiques des émissions dans son Document Cadre, couvrant les quatre grands principes des SBP 2020 (dernière version reçue par V.E le 6 avril 2021). L'Émetteur s'est engagé à rendre ce document accessible aux investisseurs.

Alignement avec les Social Bond Principles

Utilisation des fonds

Non aligné	Partiellement aligné	Aligné	Meilleures pratiques

Le produit net des Obligations servira exclusivement à financer, en tout ou en partie, des projets relevant d'une Catégorie Sociale (« Catégorie Eligible »), comme indiqué dans le tableau 1.

- La catégorie éligible est clairement définie et détaillée. L'Émetteur a communiqué sur la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles, et la localisation des micro-crédits éligibles.
- Les objectifs sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour la catégorie éligible et en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable définis dans les standards internationaux.
- Les bénéfices sociaux attendus sont clairs et précis, ils sont considérés pertinents, mesurables, et seront quantifiés pour la catégorie éligible dans le reporting.
- L'Émetteur s'est engagé à ne pas avoir de refinancement.

MEILLEURES PRATIQUES

⇒ Les critères de contenu, d'éligibilité et d'exclusion sont clairs et alignés avec les standards internationaux pour la catégorie éligible.

⇒ Des bénéfices sociaux pertinents sont identifiés et mesurables pour la catégorie éligible.

⇒ Les bénéfices attendus seront quantifiés pour tous les micro-crédits éligibles dans le reporting.

⇒ L'Émetteur s'est engagé à ne pas avoir de refinancement.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Tableau 1. Analyse de V.E de la Catégorie Eligible, des Objectifs Sociaux et Bénéfices attendus.

- Nature des dépenses : Micro-crédits accordés par Attawfiq Micro-Finance, filiale de la BCP
- Localisation des Projets Eligibles : Maroc

CATÉGORIE ELIGIBLE	DESCRIPTION	OBJECTIFS ET BÉNÉFICES SOCIAUX	ANALYSE DE V.E
Micro-crédits	Financement des femmes urbaines et rurales, économiquement faibles, exclues du système financier classique et qui souhaitent créer ou développer des Activités Génératrices de Revenus. *Population cible : femmes urbaines et rurales, exclues du système financier classique.*	Autonomisation des femmes Augmentation de la création d'emplois, promotion de l'entreprenariat féminin et d'activités génératrices de revenus Réduction des inégalités Bancarisation des femmes exclues du système financier classique	Les micro-crédits (projets) éligibles sont clairement définis et détaillés, l'émetteur a communiqué la nature des dépenses, la population cible, les critères d'éligibilité, et la localisation des projets éligibles. Les objectifs sociaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs sociaux définis dans les standards internationaux. Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, et mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices sociaux dans son rapport annuel.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Contribution aux ODD

Les micro-crédits éligibles sont susceptibles de contribuer à trois des 17 Objectifs de Développement Durable ("ODD") des Nations Unies, à savoir :

CATÉGORIE ÉLIGIBLE	ODD	CIBLES
Micro-crédits	1 No Poverty	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
	5 Gender Equality	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
	8 Decent Work and Economic Growth	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
	9 Industry, Innovation and Infrastructure	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.
	10 Reduced Inequalities	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Évaluation et sélection des Projets Eligibles

Non aligné	Partiellement aligné	Aligné	Meilleures pratiques

- Le processus d'évaluation et de sélection est clairement défini et détaillé par l'Émetteur, il est considéré comme étant bien structuré pour toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la pré-sélection, la sélection, la validation et le suivi des projets associés aux micro-crédits éligibles). Les rôles et les responsabilités sont clairs et comprennent une expertise interne pertinente. Le processus est communiqué aux investisseurs uniquement.
- Les critères d'éligibilité et d'exclusion pour la sélection sont clairement définis et détaillés.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les potentiels risques Environnementaux & Sociaux matériels associés aux micro-crédits est communiqué aux investisseurs et considéré comme robuste (voir analyse complète en pages 15-17).

Processus d'évaluation et de sélection

- Le Comité point de vente est responsable du processus d'évaluation et de sélection
- Le Comité est responsable de la sélection des micro-crédits éligibles au financement par le Gender Bond, selon une présélection de micro-crédits éligibles potentiels effectuée avec des agents de développement dédiés, conformément aux critères de sélection établis dans ce Cadre et aux critères de sélection et d'exclusion d'Attawfiq Micro-Finance.

La traçabilité et la vérification de la sélection et de l'évaluation des micro-crédits sont assurées tout au long du processus:

- L'émetteur indique qu'il contrôlera la conformité continue des micro-crédits financés avec les critères d'éligibilité et d'exclusion pendant toute la durée du prêt. Il a précisé qu'il sera demandé aux bénéficiaires des prêts de restituer les montants prêtés au cas où un projet ne serait plus conforme avec les clauses contractuelles du prêt.
- L'émetteur indique que les activités à caractère controversé sont exclues dès la phase de pré sélection des prêts éligibles. Les bénéficiaires des prêts s'engagent à ne pas développer une activité figurant sur la liste d'exclusion lors de la signature du contrat de prêt.
- La traçabilité des décisions prises concernant l'évaluation, la sélection et le suivi des projets associés aux micro-crédits éligibles est assurée : l'émetteur précise que chaque décision est tracée au niveau du canevas d'évaluation, avec un procès-verbal, puis au niveau du Système d'Information. La réunion du comité s'effectue chaque semaine, ou de manière bimensuelle, selon le flux des demandes.

Critères d'éligibilité

Le processus s'appuie sur des critères d'éligibilité explicites (sélection et exclusion), en cohérence avec les objectifs sociaux définis pour la Catégorie Eligible.

- Les critères de sélection sont basés sur les définitions de la Catégorie Eligible du tableau 1 de la partie Utilisation des fonds.
- L'émetteur dispose d'une liste d'exclusion, qui est présentée en annexe du Cadre et communiquée aux investisseurs. Nous considérons que cette liste d'exclusion est pertinente et conforme aux bonnes pratiques du marché. Elle couvre les principaux sujets ESG, dont les sujets de la liste d'exclusion de la Société financière internationale (IFC).

MEILLEURES PRATIQUES

⇒ Les critères d'éligibilité et d'exclusion pour la sélection des micro-crédits sont clairement définis et détaillés pour la catégorie éligible.

⇒ L'Émetteur s'engage à faire le suivi et le contrôle de la conformité des micro-crédits éligibles avec les critères d'éligibilité jusqu'à échéance de l'obligation, et à communiquer la procédure en cas de non-conformité, et a fourni des détails sur le contenu, la fréquence, la durée et la procédure adoptée en cas de non-conformité.

⇒ L'Émetteur s'engage à suivre les controverses ESG potentielles associées aux micro-crédits éligibles pendant toute la durée de vie de l'instrument et a fourni des détails sur la fréquence, le contenu et les procédures en cas de controverse sur un micro-crédit.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Gestion des fonds

Non aligné	Partiellement aligné	Aligné	Meilleures pratiques

- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et est accessible aux investisseurs seulement.
- La période d'allocation des fonds est de 12 mois.
- Le produit net des obligations sera placé dans un sous-compte dédié.
- Les informations concernant les types de placements temporaires prévus pour le solde des fonds non alloués sont communiquées aux investisseurs.
- L'Émetteur s'est engagé à ce que, tant que les obligations seront en cours, le solde du produit net soit périodiquement ajusté pour faire correspondre les allocations faites aux micro-crédits éligibles pendant cette période.
- L'Émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de désinvestissement ou de report d'un micro-crédit et s'est engagé à réallouer le produit net du micro-crédit en question à des micro-crédits conformes au Document Cadre, dans un délai de 12 mois.

Processus de gestion

- Le produit net des obligations sera placé sur un sous-compte.
- Les fonds non investis dans des micro-crédits éligibles pourront être temporairement investis dans des instruments financiers répondant aux principes définis par la BCP et la Fondation et communiqués aux investisseurs. L'émetteur a indiqué que ces instruments seront des OPCVM monétaires.
- En cas de report, d'annulation, de désinvestissement ou d'inadmissibilité des projets, ou si un micro-crédit admissible est arrivé à échéance, l'Émetteur s'est engagé à remplacer le micro-crédit qui n'est plus admissible par un nouveau micro-crédit éligible dans un délai de 12 mois.

MEILLEURES PRATIQUES
⇒ La période d'allocation des fonds est de 24 mois ou moins.
⇒ L'Émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de cession ou de report du micro-crédit et il s'est engagé à réaffecter le produit de la cession à des micro-crédits conformes au cadre des obligations dans un délai de 12 mois.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Monitoring & Reporting

Non aligné	Partiellement aligné	**Aligné**	Meilleures pratiques

- L'Émetteur s'est engagé à reporter sur l'utilisation des fonds annuellement, et ce jusqu'à échéance des obligations. Le rapport sera publiquement accessible jusqu'à l'échéance des obligations.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes et exhaustives relatives à l'allocation des fonds des obligations et aux bénéfices attendus de la Catégorie Eligible. L'Émetteur s'est également engagé à communiquer sur les développements matériels et les controverses liés aux micro-crédits éligibles.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices sociaux de la Catégorie Eligible seront communiquées aux investisseurs.
- Le suivi et l'allocation des fonds fera l'objet d'une vérification externe jusqu'à échéance des obligations. Les indicateurs de bénéfices sociaux de la Catégorie Eligible seront vérifiés de manière interne par l'Émetteur.

Indicateurs

L'Émetteur s'est engagé à communiquer de manière transparente au niveau de la Catégorie Eligible sur:

- Allocation des fonds : Les indicateurs sélectionnés par l'Émetteur pour rendre compte de l'allocation des fonds sont pertinents et exhaustifs.

INDICATEURS DE REPORTING
⇒ Montant alloué par projet ou catégorie éligible
⇒ Montants alloués et % non alloué
⇒ Montants débloqués
⇒ Montant moyen débloqué
⇒ Encours de crédit
⇒ Encours moyen
⇒ Durée moyenne
⇒ Portefeuille à risque

- Bénéfices sociaux : les indicateurs sélectionnés par l'Émetteur pour rendre compte des bénéfices sociaux sont clairs, pertinents, et exhaustifs.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

CATÉGORIE ELIGIBLE	INDICATEURS DE BENEFICES SOCIAUX INDICATEURS DE RÉSULTATS ET D'IMPACT
Micro-crédits	Nombre de crédits accordés à des femmes éligibles au micro-crédit Nombre de crédits accordés à des femmes par degré de formalisme (AGR, ME, TPE); Nombre de crédit accordés à des femmes par zone urbain et rural Nombre de crédits accordés à des femmes par activités (Commerce, métiers manuels, services) Nombre de crédits accordés à des femmes par tranche d'âge (à définir) Nombre de crédits débloqués à des femmes par situation matrimoniale Nombre de femmes bénéficiaires de compte bancaire Nombre de femmes bénéficiaires de micro-assurance

Un axe d'amélioration consiste à s'engager à une vérification externe des indicateurs utilisés pour rendre compte des bénéfices sociaux des micro-crédits éligibles.

MEILLEURES PRATIQUES
⇒ L'Émetteur s'est engagé à reporter sur l'utilisation des fonds jusqu'à échéance des obligations. ⇒ Le rapport de l'Émetteur sera mis à la disposition du public. ⇒ Les indicateurs sélectionnés par l'Émetteur sont clairs et pertinents en termes d'indicateurs d'allocation et bénéfices attendus associés aux catégories éligibles. L'Émetteur s'est également engagé à communiquer sur les développements matériels et les controverses liés aux projets éligibles. ⇒ Les indicateurs sélectionnés par l'Émetteur sont exhaustifs en matière de reporting d'allocation. ⇒ Les indicateurs sélectionnés par l'Emetteur sont clairs et pertinents et couvrent l'ensemble des bénéfices attendus associés à la catégorie éligible.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Contribution au développement durable

Impacts attendus

L'impact positif potentiel des micro-crédits éligibles sur les objectifs sociaux est considéré comme avancé.

CATÉGORIE ELIGIBLE	IMPACT ATTENDU	ANALYSE
Micro-crédits	AVANCÉ	Le financement d'activités génératrices de revenus pour les femmes au Maroc par des prêts de micro-crédit est pertinent pour le pays. Selon l'indice ODD[6], des défis majeurs demeurent en ce qui concerne l'ODD 5 Égalité des sexes au Maroc. En outre, la performance pour l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique indique également que des défis majeurs demeurent, montrant ainsi que les mesures qui soutiennent à la fois l'égalité des sexes et le travail décent sont particulièrement pertinentes. La population ciblée est vulnérable comme l'indiquent les statistiques sur le taux d'emploi des femmes et leur faible accès aux services financiers. Grâce aux critères d'éligibilité, ciblant les femmes exclues du système financier formel, les projets atteignent la population la plus vulnérable en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation. Les micro-crédits contribueront à l'autonomisation des femmes marocaines et à leur contribution effective à l'économie, en développant leur autonomie, et grâce aux programmes de formation et d'accompagnement qui complètent les micro-crédits.

Pertinence des systèmes d'identification et de gestion des risques ESG en place au niveau de la sélection des micro-crédits à financer

L'identification et la gestion des risques sociaux et de gouvernance liés aux micro-crédits éligibles est considéré Robuste[7]. Ce système combine identification, gestion, suivi et contrôle des risques.

Intégration des critères sociaux et de gouvernance dans la sélection et la gestion des micro-crédits éligibles

Attawfiq Micro-Finance a intégré dans les processus de traitement des dossiers de micro-crédit, un ensemble de contrôles et de vérifications qui conditionnent l'accès d'un client particulier à un micro-crédit. Ces vérifications préalables visent la prévention du surendettement et mènent systématiquement au rejet des dossiers de crédits catégorisés à risque.
Attawfiq Micro-Finance a formalisé un certain nombre de politiques et procédures qu'elle déploie au niveau de l'ensemble de ses activités de micro-crédit afin d'identifier, maîtriser et contrôler les risques sociaux et de gouvernance. Lors de notre évaluation, nous avons pu avoir accès aux documents suivants (leur contenu est détaillé dans la partie Risques ci-dessous) :

- Charte éthique
- Procédure de contrôle du dispositif de lutte anti-blanchiment et contre le terrorisme financier
- Procédure de gestion des réclamations clients
- Procédure d'identification, connaissance, profilage de la clientèle et les diligences complémentaires
- Procédure de traçabilité et de conservation des données, adossée à des dispositions réglementaires et législatives et des standards internationaux
- Canevas d'évaluation et de suivi des prêts professionnels

Risques sociaux et de gouvernance

- Risque de discrimination : L'équité est définie au niveau de la Charte éthique comme valeur fondamentale de la Fondation. Les conditions d'éligibilité ont été définies abstraction faite à tout critère discriminant et l'évaluation du projet à financer porte sur la viabilité du projet uniquement. Toutefois, un axe d'amélioration serait de formaliser

[6] https://dashboards.sdgindex.org/map
[7] The "X" indicates the E&S risks that have been activated for each Eligible Category.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

un engagement explicite ou détailler l'engagement existant au niveau de ladite Charte, prohibant toute forme de discrimination : handicap, appartenance ou non à une ethnie, état de santé, âge, situation matrimoniale, etc.

- Risque de surendettement :
  - Identification : Attawfiq Micro-Finance a mis en place un dispositif « Know Your Customer » (KYC), permettant l'identification et le suivi des clients par les Agents de Développement de la Fondation, sous le contrôle hiérarchique du Responsable du Point de vente.
  - Evaluation : Attawfiq Micro-Finance prévient en amont le risque de surendettement, à travers, notamment l'évaluation préalable du client. Un canevas d'évaluation et de suivi des prêts professionnels a été formalisé et mis à disposition des agents. Il intègre plusieurs indicateurs tels que : des renseignements sur l'emprunteur, son conjoint, sa situation professionnelle, sa situation patrimoniale, le cycle d'exploitation prévu, les charges familiales, les moyens d'exploitations existants ou prévus, l'évaluation des besoins, la capacité de remboursement, etc. Y est également intégré un rapport de visite pré et post déblocage des fonds. Les motifs de rejet identifiés sont : saturation du secteur d'activité, non-rentabilité du projet, surendettement, non éligibilité de l'activité à financer ou croisement de crédit. Le Contrôle permanent effectue des vérifications sous forme de campagnes (10 campagnes/an). L'échantillon de la population sujet des contrôles est établi sur la base de critères prédéfinis par l'Institution ; principalement des critères de risques (nombre d'impayés, volume de crédits distribués, sinistralité…) et la taille du prêt.
    Les points de contrôle mis en place sont les suivants :
    1. Vérifier l'éligibilité du client ou groupe de clients au programme ;
    2. Vérifier l'éligibilité du client au produit de micro-crédit avec barème spécifique ;
    3. Évaluer la réalité de la demande du prêt ;
    4. Évaluer la solvabilité du client ;
    5. Tenir une visite client (avant, après déblocage et de suivi) pour s'assurer de la fiabilité des informations communiquées par le client ;
    6. Approuver l'octroi d'un crédit par le comité en charge (chaine de décision, délégation de pouvoir) ;
    7. Assurer la complétude des dossiers de crédit via une check liste ainsi que leur cohérence avec les informations saisies sur système.
  - Accompagnement : Attawfiq Micro-Finance procède à un accompagnement des clients en détresse. D'après les réponses au questionnaire fournies à V.E, chaque responsable de portefeuille doit effectuer des visites de suivi afin de s'assurer de la bonne affectation du prêt et le niveau d'évolution du projet et détecter ainsi les éventuels problèmes financiers. Aussi, des formations à l'éducation financière sont dispensées par les agents au profit des clients pour les sensibiliser sur les risques du surendettement. Plusieurs produits ont été développés pour venir en aide aux clients en détresse financière, nous notons la restructuration/rééchelonnement, allongement de la durée du prêt, changement de la périodicité, refinancement du fond de roulement, mise en place d'un fond de garantie, etc. La Fondation a mis en place plusieurs canaux afin de permettre aux clients de soumettre leurs réclamations : numéro économique, adresse postale, un formulaire mis à disposition au niveau de la branche, etc. Des affiches de sensibilisation sur ces différents canaux ont été rendues visibles au niveau de tous les points de vente. Une cellule a été créée au niveau du siège, elle est en charge de recevoir les clients ayant une réclamation. Aussi, une application dédiée a été développée et mise en place, elle recense toutes les réclamations par source, motif, canal, etc. avec des *reporting* périodiques. Le délai de traitement des réclamations est de 26 jours et plus de 87% des réclamations sont traitées annuellement.
- Risques liés à la loyauté des pratiques :
  - Clarté et transparence de l'information aux clients
    - La Fondation a mis en place et rend accessibles des guides clients en langue arabe afin d'assurer l'accès à une information claire sur la composition, l'utilisation, et les risques des produits et services dans un langage simple et ludique pour le consommateur, de façon à leur permettre de décider en connaissance de cause. Ces guides portent sur ses valeurs, ses produits et leur tarification, sa responsabilité sociale et environnementale ainsi qu'un rappel des droits et devoirs des clients. De plus, chaque client bénéficie d'une formation de base pendant laquelle l'agent l'informe sur ses droits et obligations et répond à toute question ou demande de précision du client. Une copie du contrat de prêt est transmise au client, elle reprend également les principaux droits et obligations de ce dernier. D'après la Fondation, la sensibilisation des clients est assurée dans le dialecte propre à chaque région, elle est dispensée par un agent qui parle ce dialecte.
    - Le calcul du taux d'intérêt prend en compte plusieurs variables, à l'étape même de l'étude du projet à financer (charges d'exploitation, risques, etc.). Une évaluation initiale du coût global est également effectuée en prenant en compte le calcul des échéances dans l'estimation de la capacité financière des clients. Dans le cadre de la certification Protection des Clients, le taux d'intérêt pratiqué par la Fondation

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

a été situé dans les normes du marché de la microfinance et adapté aux besoins et capacités des clients (entre 10.75 % et 25.2%).

Etant donné que les projets financés sont des micro-entreprises, nous n'avons pas identifié de risques environnementaux pertinents. De plus, la liste d'exclusion des micro-crédits couvre de nombreuses activités à fort impacts négatifs pour l'environnement.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

ÉMETTEUR

Banque Centrale Populaire ("BCP") assure des services bancaires au Maroc, en Afrique, en Europe et à l'échelle internationale. Les produits et services de la Banque couvrent, entre autres, la gestion des comptes courants, comptes chèques, comptes épargnes comptes dépositaires ainsi que différentes offres de prêt. Le siège social de la Banque est à Casablanca, au Maroc.

Niveau de Performance ESG

L'analyse de la performance ESG de l'Émetteur a été conduite en suivant un processus complet de notation et de benchmark.

A la date de juillet 2020, la performance ESG de Banque Centrale Populaire est considérée limitée et se classe à la 15ème place dans notre secteur "Retail & Specialised Banks Emerging Market" qui couvre 90 entreprises. La performance est considérée limitée pour les piliers Environnemental et de Gouvernance et robuste pour le piller Social.

DOMAINE	COMMENTAIRES	OPINION
Environnemental	<u>La performance de l'Émetteur est considérée limitée pour le pilier environnemental.</u> Banque Centrale Populaire s'engage à travers une politique formalisée à respecter l'environnement. La Banque a obtenu la certification ISO 50001 sur le périmètre siège et datacenter Diouri. La certification a été étendue à 3 banques régionales : Rabat, Nador et Laâyoune respectivement ainsi que BP Tanger avec un objectif de couvrir l'ensemble des banques régionales à horizon 2021. En termes d'impacts directs, la Banque vise à réduire sa consommation d'énergie en intégrant le critère d'efficacité énergétique dans ses projets de construction et de rénovation. Aussi, certaines actions ont été déployées pour limiter les risques environnementaux liés au transport : rationalisation des flux, mesures d'émissions, etc.). Concernant les impacts indirects, Banque Centrale Populaire a intégré les facteurs environnementaux dans ses activités de prêts et d'investissement et a mis en place des possibilités de financement afin d'encourager la transition énergétique (ex : obligations vertes). Par ailleurs, la Banque s'engage à intégrer des critères ESG dans toutes ses décisions de financement et d'investissement et a ainsi mis en place quelques processus pour identifier, évaluer et classifier les clients/projets en fonction des risques environnementaux. Enfin, Banque Centrale Populaire a construit un Système de Management Environnemental et social (ESMS), adossé aux standards et performances de la SFI. Ce système permet d'assurer la bonne prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans le processus de prise de décision. Il est construit autour de quatre étapes principales : la sélection des projets en fonction des risques identifiés, l'évaluation des risques environnementaux relatifs à chaque projet objet du financement, la contractualisation et le contrôle/suivi. La liste d'exclusion intègre les activités dites illégales telles que les matériaux radioactifs ou contenant des fibres d'amiante, certaines activités de pêche hauturière, les activités d'exploitation de bois sur certaines forêts protégées.	Avancée Robuste Limitée Faible

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Social	La performance de l'Émetteur est considérée robuste pour le pilier social. La performance de Banque Centrale Populaire sur le critère Ressources Humaines est considérée comme limitée. La Banque a déployé des moyens pour limiter l'impact des restructurations menées et qui ont intégré un suivi personnalisé des collaborateurs. Banque Centrale Populaire a formalisé un engagement en faveur de la santé et sécurité adossé à des moyens organisationnels tels que l'évaluation des risques et la mise en place de programmes de formation. La Banque s'engage à promouvoir le développement de carrière en restructurant les évaluations annuelles et le programme de formation. Elle s'engage également, de manière globale à promouvoir le dialogue social et assure que des accords collectifs intègrent les intérêts des collaborateurs en matière de conditions de travail. La performance de Banque Centrale Populaire sur le critère Droits Humains est considérée comme Robuste. La Banque a déployé des mesures significatives pour promouvoir l'égalité entre les genres, à travers notamment une analyse des rémunérations H/F, des sensibilisations à l'égards des risques de discriminations et autres stéréotypes et un système d'alerte anonyme. La performance de Banque Centrale Populaire sur le critère Engagement Sociétal est considérée comme Robuste, principalement grâce aux mesures mises en place par la Banque en vue de promouvoir l'accès aux services financiers basiques comme le crédit, les systèmes de prévention des discriminations des clients et la sensibilisation du personnel commercial. Par ailleurs, la Banque ne communique pas sur les moyens déployés en faveur des clients en détresse. Elle s'engage à participer au développement social et économique à travers des actions en faveur des communautés et de produits de microfinance. La performance de Banque Centrale Populaire sur le critère Information aux clients est considérée comme Robuste. La Banque s'engage à assurer une communication auprès de ses clients, à travers notamment des outils de sensibilisation et des sessions de formations de son personnel commercial. Une politique qualité formalisée vient, à travers certaines mesures, renforcer l'engagement de la Banque pour une relation responsable avec ses clients et consommateurs : études de la satisfaction client, formation du personnel, sensibilisations, etc.	Avancée Robuste Limitée Faible
Gouvernance	La performance de l'Émetteur est considérée limitée pour le pilier gouvernance. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG. L'ensemble des sujets RSE pertinents pour la Banque sont discutés au plus haut niveau. Le système de contrôle interne couvre l'ensemble des risques ESG (intérêts des clients, loyauté des pratiques, les risques environnementaux et climatiques dans les décisions de crédit, etc.) à travers une cartographie des risques établie. La Banque a nommé un Directeur de Développement Durable au niveau du Groupe, rattaché directement au PDG. Le Comité éthique et conformité est en charge des enjeux RSE, dans l'attente de la création d'un Comité RSE. Cependant, le Conseil d'Administration compte entre 21 et 33% de membres indépendants, en deçà des bonnes pratiques de gouvernance. Banque Centrale Populaire a obtenu le label RSE de la CGEM. L'Emetteur semble adopter certaines mesures en support aux politiques de prévention de la corruption et de la fraude, telles que les systèmes de reporting et d'analyse des risques. La Banque ne communique pas sur sa stratégie de lobbying.	Avancée Robuste Limitée Faible

Gestion des controverses ESG

A ce jour, aucune controverse ESG liée aux parties prenantes impliquant Attawfiq Micro-Finance n'a été identifiée.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

A ce jour, l'étude menée par V.E a révélé que la Banque Centrale Populaire est impliquée dans 1 controverse, liée à un des six domaines que nous analysons.

- Ressources Humaines, dans les critères "Qualité des systèmes de rémunération"

Fréquence : La controverse est considérée comme isolée, conformément avec la moyenne du secteur.

Sévérité : Le niveau de gravité est considéré comme significatif, au-delà de la moyenne du secteur.

Réactivité : Banque Centrale Populaire est considérée non-communicative, en deçà de la moyenne du secteur.

Implication dans des activités controversées

L'Émetteur ne semble être impliqué dans aucune dans aucune des 17 activités controversées examinées dans le cadre de notre méthodologie, à savoir : Alcool, Bien-être animal, Cannabis, Substances chimiques préoccupantes, Armes à feu civiles, Charbon, Industrie des combustibles fossiles, Pétrole et gaz non conventionnels, Jeux de hasard, Génie génétique, Cellules souches embryonnaires humaines, Prêts à taux d'intérêt élevé, Militaire, Énergie nucléaire, Pornographie, Médecine de la reproduction et Tabac.

La recherche sur les activités controversées permet d'examiner les entreprises afin d'identifier les activités commerciales qui sont soumises à des croyances philosophiques ou morales. Ces informations ne suggèrent aucune approbation ou désapprobation de la part de V.E quant à leur contenu.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

MÉTHODOLOGIE

V.E considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligataire et l'emprunt. À ce titre, nous délivrons une opinion portant à la fois sur la responsabilité sociale de l'Émetteur en tant qu'organisation, sur les processus, et les engagements applicables à l'émission visée.

Nos opinions indépendantes (SPOs) font l'objet d'un contrôle qualité (consultants en charge de la mission, responsable de production, et validation par un superviseur sénior). Un droit de réclamation et de recours est garanti aux entreprises, selon trois niveaux : d'abord l'équipe en contact avec la société, puis le Directeur des Méthodes, de l'Innovation et de la Qualité, et enfin le Conseil Scientifique de V.E. L'ensemble des employés sont signataires du Code de Conduite de V.E, et tous les consultants ont également signé son addendum sur les règles financières de confidentialité.

COHERENCE

Echelle d'évaluation : non cohérent, partiellement cohérent, cohérent

Cette section analyse si l'activité à financer par l'instrument sélectionné est cohérente avec les priorités et la stratégie de durabilité de l'Émetteur, et si elle répond aux principales questions de durabilité du secteur dans lequel l'Émetteur opère.

EMISSION

Alignement avec les Social Bond Principles

Echelle d'évaluation : Non aligné, Partiellement aligné, Aligné, Meilleures Pratiques

Le Document Cadre a été évalué par V.E selon dernière version des lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations sociales (Social Bond Principles ou « SBP ») – datées de Juin 2020 de l'ICMA, et selon notre méthodologie basée sur les normes internationales et les lignes directrices sectorielles applicables en matière de gestion et d'évaluation ESG.

Utilisation des fonds

La définition des Projets Eligibles et de leurs objectifs et bénéfices environnementaux et/ou sociaux est un élément essentiel des normes relatives aux obligations ou aux prêts écologiques/sociaux/durables. V.E évalue la définition des Catégories Eligibles, ainsi que la définition et la pertinence des objectifs de durabilité visés. Nous évaluons aussi la définition des bénéfices attendus en termes d'évaluation et de quantification. De plus, nous évaluons la contribution potentielle des Projets Eligibles aux cibles des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Evaluation et sélection des projets

Le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles a été évalué par V.E au regard de sa transparence, sa gouvernance et sa pertinence. Les critères d'éligibilité ont été évalués selon leur clarté, pertinence et couverture vis-à-vis des enjeux des Projets Eligibles.

Gestion des fonds

Les processus et règles de gestion et d'allocation des fonds ont été évalués par V.E au regard de leur transparence, de leur traçabilité et de leur vérification.

Reporting

Les processus et les engagements de suivi, les engagements de reporting ont été évalués par V.E au regard de leur transparence, leur exhaustivité et leur pertinence, à la fois sur le reporting dédié à la l'allocation des fonds et celui dédié aux bénéfices environnementaux/sociaux (indicateurs de résultats et d'impact).

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Contribution au développement durable

Echelle d'évaluation : Faible, Limité, Robuste, Avancé

L'évaluation par V.E de la contribution des activités au développement durable comprend à la fois l'évaluation de leurs impacts positifs attendus sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux, ainsi que la gestion des potentiels impacts négatifs et externalités associées.

Impact positif attendu des activités sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux

L'impact positif attendu des activités sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux à financer par l'Émetteur ou l'Emprunteur est évalué sur la base de :

i) la pertinence de l'activité pour répondre à un objectif environnemental important pour le secteur de l'activité ; ou pour répondre à un besoin social important au niveau du pays[8] ;

ii) le périmètre de l'impact : dans quelle mesure les impacts attendus touchent les parties prenantes concernées (l'Émetteur, sa chaîne de valeur, les parties prenantes locales et mondiales) ; ou ciblent les populations qui en ont le plus besoin ;

iii) l'ampleur et la durabilité de l'impact potentiel de l'activité concernée sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux (capacité non seulement à réduire, mais aussi à éviter l'impact négatif ; ou à apporter une amélioration structurelle/à long terme ;

iv) uniquement pour les objectifs environnementaux, dans quelle mesure l'activité adopte la meilleure option disponible.

Gestion des risques ESG des activités

L'identification et la gestion des risques ESG potentiels associés aux projets/activités éligibles sont analysées sur la base de la méthodologie d'évaluation ESG de V.E, des normes internationales et des lignes directrices sectorielles applicables en matière de gestion et d'évaluation ESG.

ÉMETTEUR

Performance ESG de l'émetteur

Echelle d'évaluation : Faible, Limité, Robuste, Avancé

NB : Le niveau de performance ESG de l'Emetteur (c'est-à-dire les engagements, les processus mis en œuvre, les résultats de l'émetteur relatifs aux enjeux ESG), a été évalué à travers un processus complet de notation et de benchmarking développé par V.E.

La performance ESG de l'Emetteur a été évaluée sur la base des :

- Engagements de l'Emetteur : pertinence des engagements (contenu, visibilité et portage).
- Mise en œuvre : cohérence des process, mesures, contrôles /reporting.
- Résultats : indicateurs, retours des parties prenantes et controverses.

Gestion des controverses ESG liées aux parties prenantes

Une controverse est une information, ou un ensemble d'informations ou d'opinions convergentes ou contradictoires, de caractère public, dûment tracées, mettant en cause une entreprise sur un ou plusieurs sujets relevant de sa responsabilité sociale. Cette mise en cause peut porter sur des faits tangibles ou sur leur interprétation ou constituer une allégation sur des faits non établis.

V.E a examiné les informations fournies par l'Émetteur, la presse et les parties prenantes (partenariat avec Factiva Dow Jones : accès au contenu de 28 500 publications dans le monde entier, des journaux financiers de référence aux magazines sectoriels, aux publications locales ou aux organisations non gouvernementales). Les informations recueillies auprès de ces sources sont prises en compte pour autant qu'elles soient publiques, documentées et traçables.

V.E fournit une opinion sur la gestion des risques liés aux controverses mettant en cause les entreprises ; l'analyse porte sur trois facteurs :

- Fréquence : reflète pour chaque enjeu ESG le nombre de controverses auxquelles l'Émetteur a été confronté. Au niveau de l'entreprise, ce facteur reflète le nombre total de controverses auxquelles l'Émetteur a été confronté et l'étendue des questions ESG concernées (échelle : isolé, occasionnel, fréquent, persistant).
- Sévérité : plus une controverse est liée aux intérêts fondamentaux des parties prenantes, plus elle prouve la responsabilité réelle de l'entreprise dans sa survenance et plus elle a causé des effets négatifs pour les parties prenantes et l'entreprise, plus sa gravité est grande. (Échelle : mineure, significative, élevée, critique).
- Réactivité : capacité de l'Émetteur à démontrer son engagement de dialoguer avec ses parties prenantes, de prendre autant que de besoin des mesures correctives. Au niveau de l'entreprise, ce facteur reflétera la réactivité globale de l'entreprise pour tous les cas rencontrés (échelle : proactive, remédiative, réactive, non communicative)

L'impact d'une controverse sur la réputation d'une entreprise se réduit avec le temps, en fonction de la gravité de l'événement et de la réactivité de l'entreprise face à cet événement. La base de données des controverses de V.E couvre toute controverse de gravité

[8] L'importance d'un besoin social spécifique au niveau national est évaluée sur la base des performances du pays sur l'ODD prioritaire que le projet/actif/dépense cible en utilisant les données de Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

mineure ou significative jusqu'à 24 mois après le dernier événement enregistré et pendant 48 mois pour les controverses à gravité élevé ou critique.

Implication dans les activités controversées

L'implication de l'Émetteur a été analysée pour 17 activités controversées, sur la base de 30 paramètres. Le niveau d'implication de l'Émetteur dans une activité controversée (majeur, mineur, non) est basé sur :

- Une estimation des revenus dérivés des produits ou services controversés.
- La nature spécifique des produits ou services controversés fournis par l'entreprise.

ECHELLE D'EVALUATION DE V.E

Échelle d'évaluation de la performance ou de la stratégie ESG de l'Émetteur et de la contribution de l'instrument financier à la durabilité		Principles Échelle d'évaluation de l'alignement de l'instrument financier sur les Green et/ou Social Bond et Loan Principles	
Avancé	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'Émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents	Meilleures Pratiques	Les pratiques de l'instrument vont au-delà des pratiques de base des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP en adoptant les meilleures pratiques recommandées.
Robuste	Engagement probant et/ou processus probant ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'Émetteur	Aligné	L'instrument a adopté toutes les pratiques fondamentales des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP.
Limité	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'Émetteur faible	Partiellement aligné	L'Instrument a adopté la majorité des pratiques fondamentales des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP, mais pas toutes.
Faible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible ; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible	Non Aligné	L'Instrument n'a adopté qu'une minorité des pratiques fondamentales des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

Statement on V.E' s independence and conflict-of-interest policy

Transparency on the relation between V.E and the Issuer/Borrower: V.E has executed one audit mission for Banque Centrale Populaire until now. No established relation (financial or commercial) exists between V.E and the Issuer. V.E's conflict of interest policy is covered by its Code of Conduct, which can be found at http://vigeo-eiris.com/wp-content/uploads/2018/07/Code-of-Conduct-Vigeo-Eiris-EN.pdf.

This opinion aims at providing an independent opinion on the sustainability credentials and management of the Bond, based on the information which has been made available to V.E. V.E has neither interviewed stakeholders out of the Issuer/Borrower's employees, nor performed an on-site audit nor other test to check the accuracy of the information provided by the Issuer/Borrower. The accuracy, comprehensiveness and trustworthiness of the information collected are a responsibility of the Issuer/Borrower. The Issuer/Borrower is fully responsible for attesting the compliance with its commitments defined in its policies, for their implementation and their monitoring. The opinion delivered by V.E neither focuses on the financial performance of the Bond, nor on the effective allocation of its proceeds. V.E is not liable for the induced consequences when third parties use this opinion either to make investments decisions or to make any kind of business transaction.

Restriction on distribution and use of this opinion: The deliverables remain the property of V.E. The draft version of the Second Party Opinion by V.E is for information purpose only and shall not be disclosed by the client. V.E grants the Issuer/Borrower all rights to use the final version of the Second Party Opinion delivered for external use via any media that the Issuer/Borrower shall determine in a worldwide perimeter. The Issuer/Borrower has the right to communicate to the outside only the Second Party Opinion complete and without any modification, that is to say without making selection, withdrawal or addition, without altering it in any way, either in substance or in the form and shall only be used in the frame of the contemplated concerned bond(s) issuance. The Issuer/Borrower acknowledges and agrees that V.E reserves the right to publish the final version of the Second Party Opinion on V.E's website and on V.E's internal and external communication supporting documents.

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.

DISCLAIMER

© 2021 Vigeo SAS and/or its licensors and subsidiaries (collectively, "V.E"). All rights reserved.

V.E provides its customers with data, information, research, analyses, reports, quantitative model-based scores, assessments and/or other opinions (collectively, "Research") with respect to the environmental, social and/or governance ("ESG") attributes and/or performance of individual issuers or with respect to sectors, activities, regions, stakeholders, states or specific themes.

V.E'S RESEARCH DOES NOT ADDRESS NON-ESG FACTORS AND/OR RISKS, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: CREDIT RISK, LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. V.E'S ASSESSMENTS AND OTHER OPINIONS INCLUDED IN V.E'S RESEARCH ARE NOT STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. V.E'S RESEARCH: (i) DOES NOT CONSTITUTE OR PROVIDE CREDIT RATINGS OR INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE; (ii) IS NOT AND DOES NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES; AND (iii) DOES NOT COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. V.E ISSUES ITS RESEARCH WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE.

V.E'S RESEARCH IS NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE V.E'S RESEARCH WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER. V.E'S RESEARCH IS NOT INTENDED FOR USE BY ANY PERSON AS A BENCHMARK AS THAT TERM IS DEFINED FOR REGULATORY PURPOSES AND MUST NOT BE USED IN ANY WAY THAT COULD RESULT IN THEM BEING CONSIDERED A BENCHMARK.

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT V.E'S PRIOR WRITTEN CONSENT.

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OBTAINED BY V.E FROM SOURCES BELIEVED BY IT TO BE ACCURATE AND RELIABLE. BECAUSE OF THE POSSIBILITY OF HUMAN OR MECHANICAL ERROR AS WELL AS OTHER FACTORS, HOWEVER, ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, OF ANY KIND, INCLUDING AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE. V.E IS NOT AN AUDITOR AND CANNOT IN EVERY INSTANCE INDEPENDENTLY VERIFY OR VALIDATE INFORMATION IT RECEIVES.

To the extent permitted by law, V.E and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers (together, "V.E **Parties"**) disclaim liability to any person or entity for any (a) indirect, special, consequential, or incidental losses or damages, and (b) direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded); on the part of, or any contingency within or beyond the control of any V.E Party**,** arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information**.**

Copyright V.E 2021 – La reproduction de ce contenu (documents, graphiques et images) en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite expresse de V.E et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle Français.